

Annick LALART
2 rue Fernand Pantigny
OIGNIES 62590
Tél. 06 37 25 91 00

à Oignies, le 16 septembre 2024

Monsieur le Maire
de et à
BENIFONTAINE

Objet : enquête publique portant sur la révision allégée n°3 du PLU

Références :

- Arrêté n°0032-2024 de Monsieur le Maire de Bénifontaine du 5 juillet 2024 prescrivant l'enquête publique
- Décision du Tribunal Administratif de Lille n°E24000068/59 du 26 juin 2024 nommant Annick LALART en qualité de commissaire enquêteur.

Pièce jointe :

- Procès-verbal de synthèse

Monsieur le Maire,

L'enquête publique relative à la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bénifontaine s'est déroulée du 12 août 2024 au 12 septembre 2024 inclus.

Cette enquête publique n'a recueilli aucune observation.

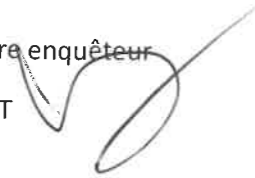
Je vous demande donc de m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R 123.18 du code de l'environnement, vos observations éventuelles en réponse au regard de chacune de mes questions que je vous communique dans le procès-verbal de synthèse.

Je tenais également à remercier par la présente l'excellente collaboration de votre Directrice Générale des Services, Madame COX, lors de mes différentes demandes ainsi que la gentillesse dont elle a fait part à mon égard lors de mes différents passages en mairie.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le commissaire enquêteur

Annick LALART



Remis en mains propres et commenté en Mairie de Bénifontaine le 16 septembre 2024.